



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 49925

Texte de la question

M Charles Paccou attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées notamment par l'Union française des centres de vacances et de loisirs. A ce jour, à la suite des mesures de régulations décidées au printemps dernier, la moitié des crédits d'intervention votés au titre du budget 1991 ne sont toujours pas versés, ce qui place les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans une situation de trésorerie inextricable. Aucun engagement souscrit par le ministère en début d'année n'a été honoré. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Union française des centres de vacances et de loisirs est un partenaire ancien de l'action publique en matière de formation de cadres, d'organisation et d'animation de colonies de vacances ou de centres de loisirs sans hébergement. Ses actions et son efficacité font qu'elle a toujours bénéficié du meilleur accueil au ministère de la jeunesse et des sports. Au titre du budget 1991 et sur le seul chapitre 43-90, article 20, une subvention de 7 440 000 francs lui a été attribuée. Un premier versement a pu être fait dans le courant du premier semestre 1991 mais il est vrai que du fait des mesures générales de régulation budgétaire intervenues au 15 mai, un second versement n'a pu être effectué que début décembre. Le solde de la subvention sera versé en tout état de cause et au plus tard dans la première quinzaine de janvier.

Données clés

Auteur : [M. Paccou Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49925

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4604